

# Examen de chasse en Région Wallonne

## Programme et déroulement

Défini dans l'A.G.W. du 2 avril 1998 (M.B. du 17/4/98) le programme de l'examen de chasse porte sur les matières suivantes :

### *Epreuve théorique*

Elle se compose de trois branches et comporte au total 80 questions valant chacune 1 point selon la répartition suivante :

**Branche I** : Connaissance de la réglementation sur la chasse et la conservation de la nature (20 points).

**Branche II** : Connaissance des espèces gibier et de la gestion de leurs populations, des dégâts causés par le gibier à l'agriculture et à la sylviculture, des oiseaux et mammifères sauvages, des chiens de chasse, de l'aménagement et de la gestion des territoires de chasse en relation avec la biologie du gibier (40 points).

**Branche III** : Connaissance des armes de chasse, des munitions et de l'éthique de la chasse (20 points).

Chaque branche peut présenter des questions portant sur des diapositives, des photos ou tout autre support possible. La branche II en comprend au moins dix.

Chaque question comporte trois possibilités de réponse. Cocher une bonne réponse rapporte un point, cocher une mauvaise réponse entraîne la soustraction d'un point et ne rien cocher n'est pas sanctionné. Pour réussir cette épreuve, le candidat doit obtenir au moins 50 % des points dans chacune des trois branches.

La réussite de l'épreuve donne droit à une attestation délivrée par l'administration compétente (DNF) et valable pour dix années cynégétiques consécutives.

### *Epreuve pratique*

Le programme de l'épreuve pratique (instaurée en 1998) se compose des trois matières suivantes :

**Matière I** : Reconnaissance et manipulation des armes de chasse et des munitions (20 points).

**Matière II** : Manipulation et comportement avec armes et en action de chasse (40 points).

**Matière III** : Tirs réels sur pigeons d'argile et sur silhouettes (20 points).

L'épreuve pratique se déroule en deux sous-épreuves, chacune séparée de dix jours maximum et réparties comme suit :

#### **1<sup>re</sup> sous-épreuve (Matières I et II)**

Pour réussir cette sous-épreuve, le candidat doit obtenir au moins 50 % des points dans chacune des deux matières.

## 2<sup>e</sup> sous épreuve (Matière III)

Pour pouvoir présenter cette seconde sous – épreuve, le candidat doit avoir satisfait à la 1<sup>re</sup> sous – épreuve organisée l’année même ou l’année précédente. Pour la réussir, il doit obtenir 10 points tous tirs confondus. Une balle (5) dans la cible rapporte 2 points et un plateau (10) cassé au 1<sup>er</sup> ou au 2<sup>e</sup> coup, un point.

## Inscription

Pour pouvoir participer à l’examen, le candidat doit avoir **16 ans** accomplis à la date de l’examen.

Le formulaire d’inscription à l’examen doit être renvoyé par **pli recommandé** à l’administration compétente (DNF) **pour le 1<sup>er</sup> février** au plus tard.

La date de l’épreuve théorique est toujours fixée le **samedi qui précède le second dimanche de mars** et est annoncée par un avis inséré au Moniteur Belge.

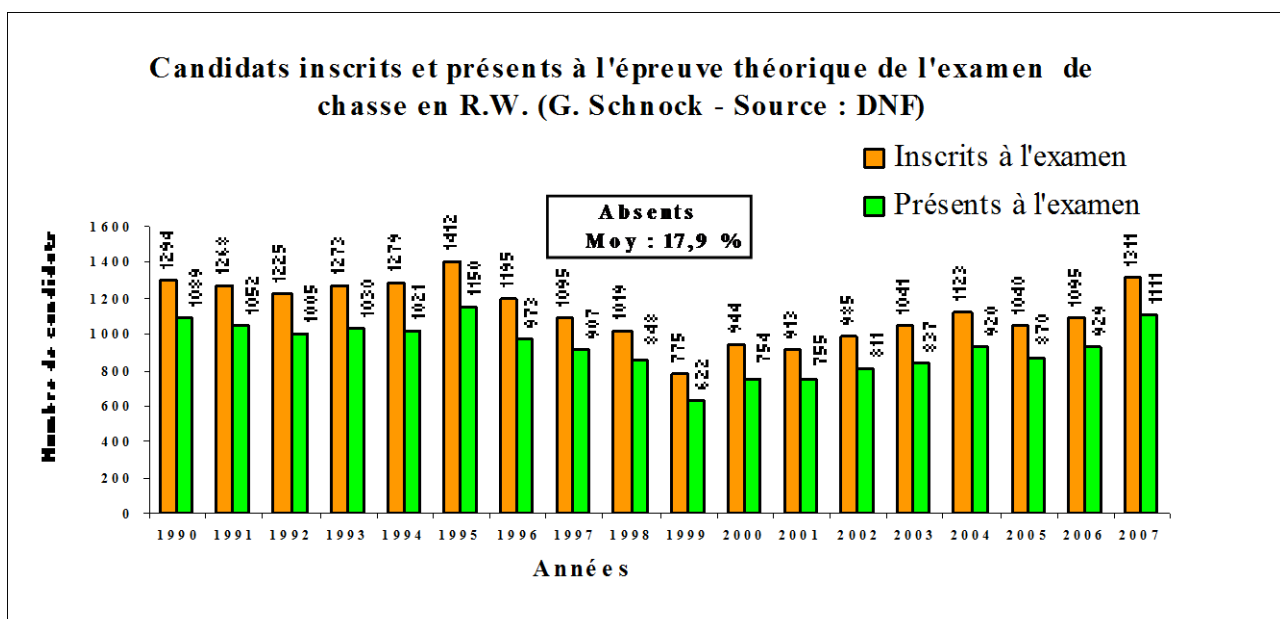
Un candidat ayant échoué trois années consécutives à une épreuve ne peut s’inscrire à nouveau qu’à partir de la seconde année suivant ce troisième échec.

## Quelques statistiques

Les graphiques et tableaux suivant ont été réalisés à partir des données fournies par le Service Chasse & Pêche de la DNF et par l’Institut Wallon d’Education Cynégétique (IWEC). Ils mettent en évidence la **difficulté de l’examen mais aussi toute sa crédibilité et l’impérieuse nécessité pour les candidats chasseurs vraiment soucieux de réussir, de suivre une formation préalable de bonne qualité.**

### Graphique I

**Evolution du nombre de candidats inscrits et présents à l’épreuve théorique de l’examen depuis 1990, date de l’entrée en vigueur de l’ examen unique. (Schnock - Source : DNF).**



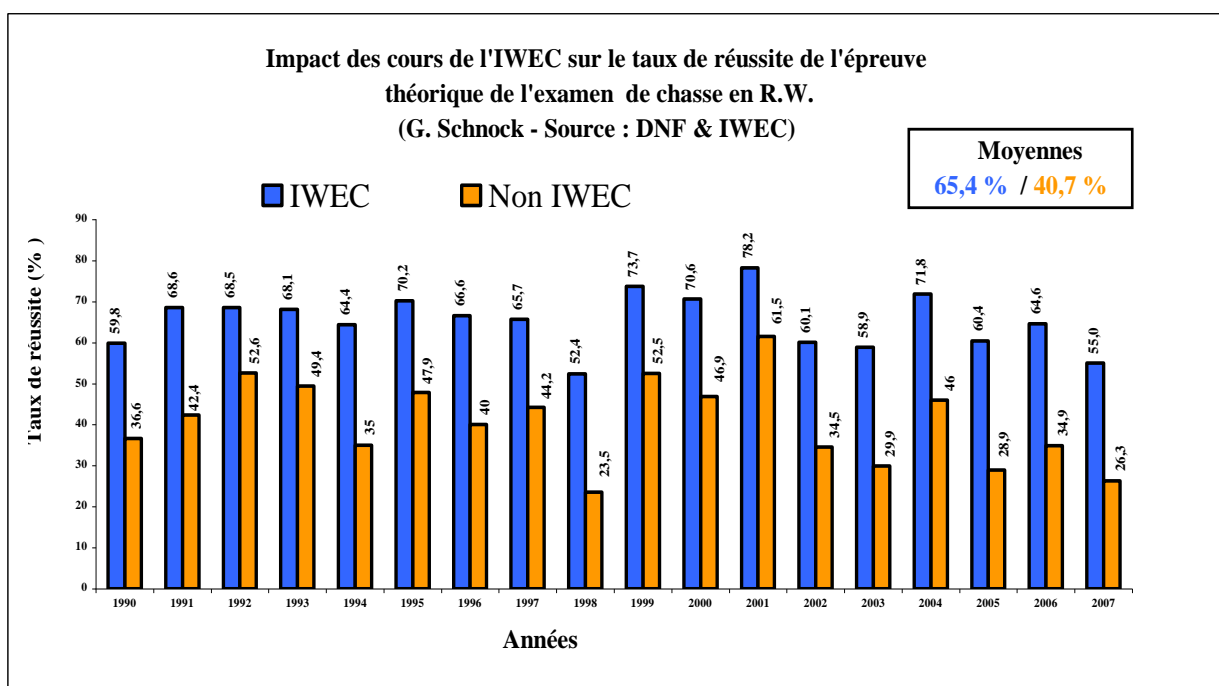
## Tableau I

**Résultats de l'épreuve théorique de l'examen de chasse 2007 et impact des cours dispensés par l'IWEC sur le taux de réussite des candidats (Schnock - Sources : IWEC & DNF).**

Candidats	R. W.		IWEC		Non IWEC	
	N	%	N	%	N	%
Inscrits à l'examen	1311	100,0	316	24,1	995	75,9
Absents à l'examen	200	15,3	16	5,1	184	18,5
Présents à l'examen	1111	84,7	300	94,9	811	81,5
Réussites	378	34,0	165	55,0	213	26,3
Echecs	733	66,0	135	45,0	598	73,7
<b>Candidats IWEC : + 28,7 %</b>						

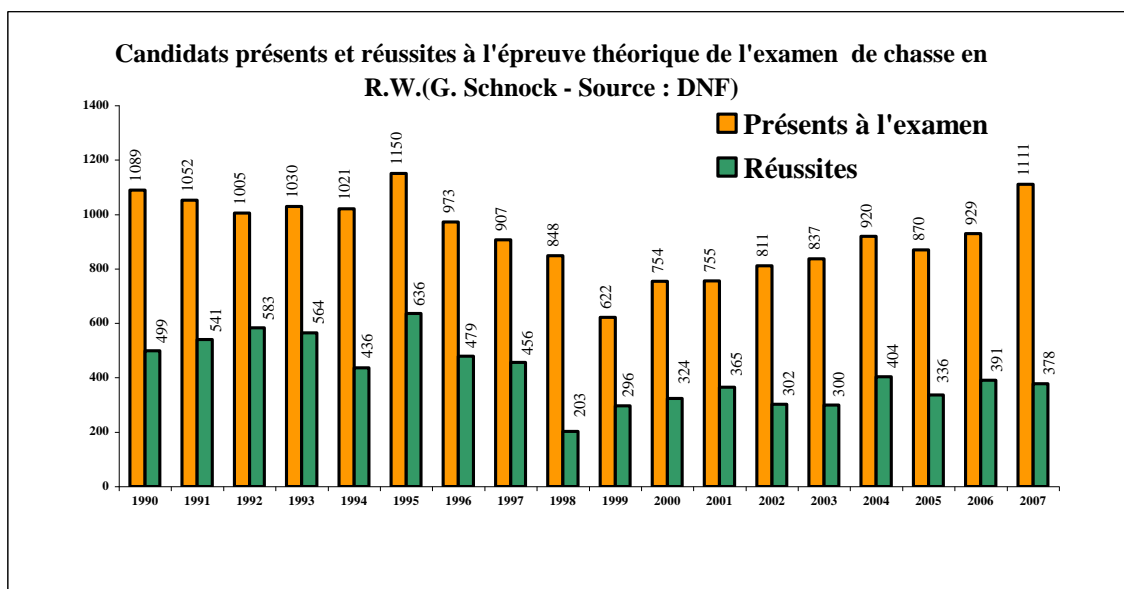
## Graphique II

**Comparaison des taux de réussite à l'épreuve théorique de l'examen de chasse depuis 1990 des candidats qui ont suivi les cours préparatoires dispensés par l'IWEC par rapport à ceux qui ne les ont pas suivis. (Schnock - Sources : IWEC & DNF).**



### Graphique III

**Evolution du nombre de présents et de réussites des candidats à l'épreuve théorique de l'examen de chasse depuis 1998 en Région wallonne (Schnock - Source : DNF).**



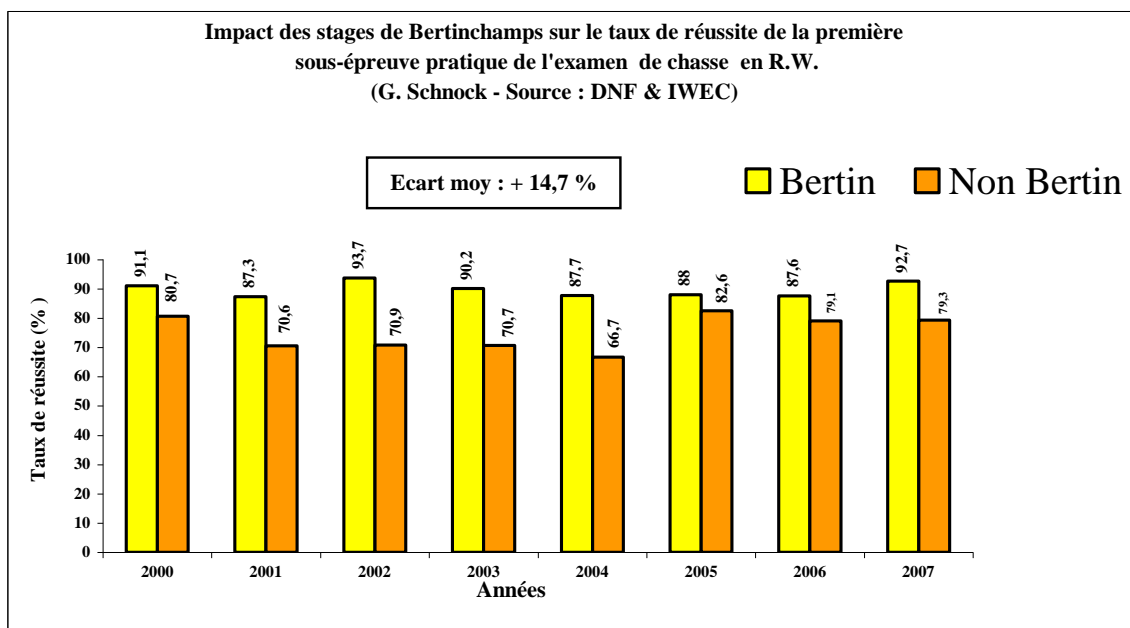
### Tableau II

**Résultats de la première sous - épreuve pratique (Matières I et II) de l'examen de chasse en 2007 et impact des stages de Bertinchamps dispensés par l'IWEC sur le taux de réussite et l'importance des cotes des candidats (Schnock - Sources : IWEC & DNF).**

Candidats	R. wallonne		IWEC		Non IWEC		Impact Bertinchamps
	N	%	N	%	N	%	
Inscrits à l'examen	546	100,0	247	45,2	299	54,8	
Absents à l'examen	31	5,7	2	0,8	29	9,7	- 8,9%
Présents à l'examen	515	100,0	245	47,6	270	52,4	
Echecs (< 50 %)	74	14,4	18	7,3	56	20,7	- 13,4 %
Réussites (≥ 50 %)	441	85,6	227	92,7	214	79,3	+ 13,4 %
<b>Cotes obtenues</b>							
≥ 60 % (36 pts) sans échec (22)	440	99,8	227	100,0	213	99,5	+ 0,5 %
≥ 70 % (42 pts) sans échec (14)	422	95,7	221	97,4	201	93,9	+ 3,5 %
≥ 80 % (54 pts) sans échec (2)	386	87,5	206	90,7	180	84,1	+ 6,5 %
≥ 90 % (54 pts) sans échec (0)	246	55,8	138	60,8	108	50,5	+ 10,3 %
= 100 %	63	14,3	34	15,0	29	13,6	+ 1,4 %

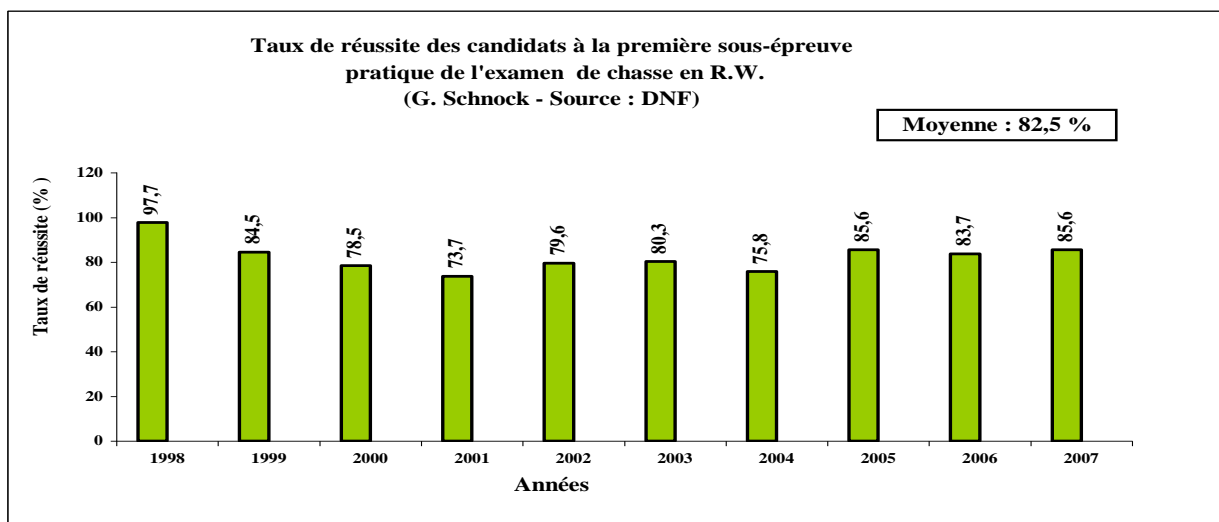
### Graphique IV

Comparaison des taux de réussite à la 1<sup>re</sup> sous – épreuve pratique de l’examen de chasse depuis 2000 des candidats qui ont suivi les stages de Bertinchamps (IWEC) par rapport à ceux qui ne les ont pas suivis (Schnock - Sources : IWEC & DNF).



### Graphique V

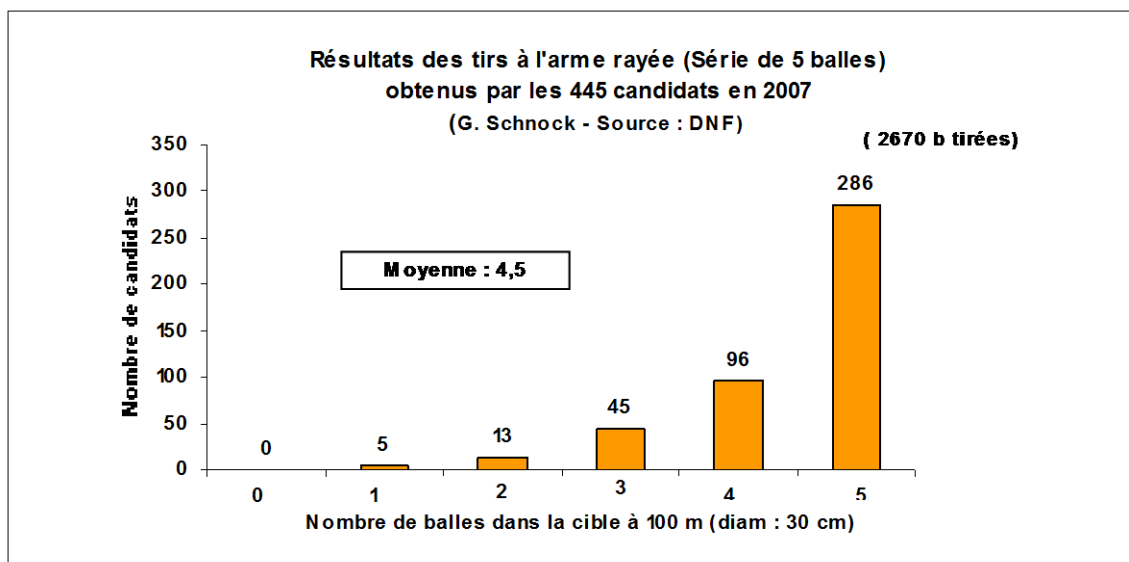
Evolution du taux de réussite des candidats à la première sous - épreuve pratique (Matières I et II) de l’examen de chasse depuis 1998 (Schnock - Source : DNF).



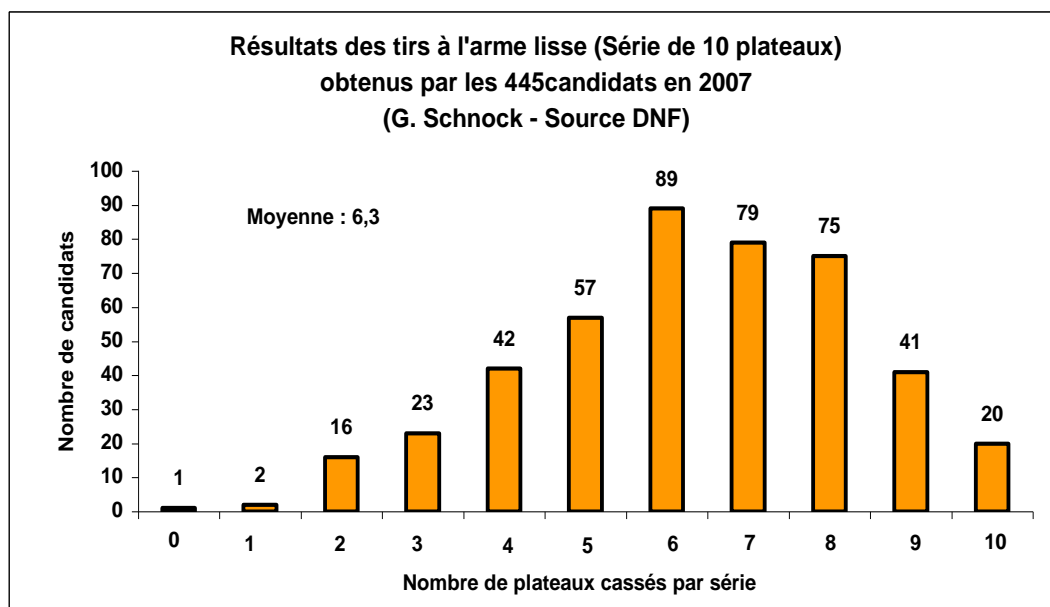
## Graphique VI

Résultats des candidats à la seconde sous - épreuve pratique (Matière III) de l'examen de chasse en 2007 (Schnock - Source : DNF).

### Tir à l'arme rayée



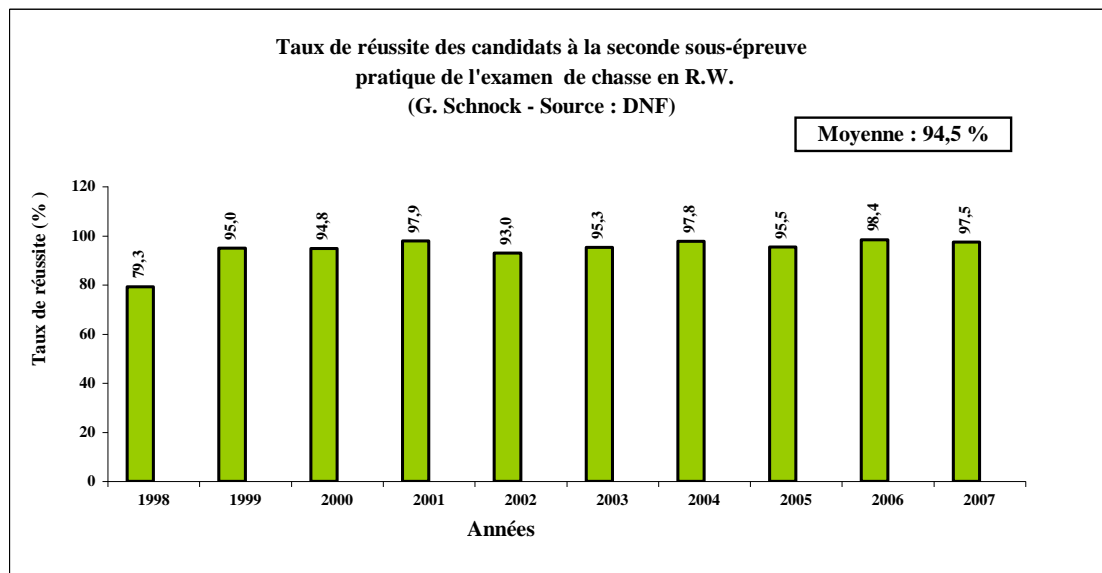
### Tir à l'arme lisse



Taux de réussite : 97,5 % (434 candidats)  
Taux d'échec : 2,5 % (11 candidats)

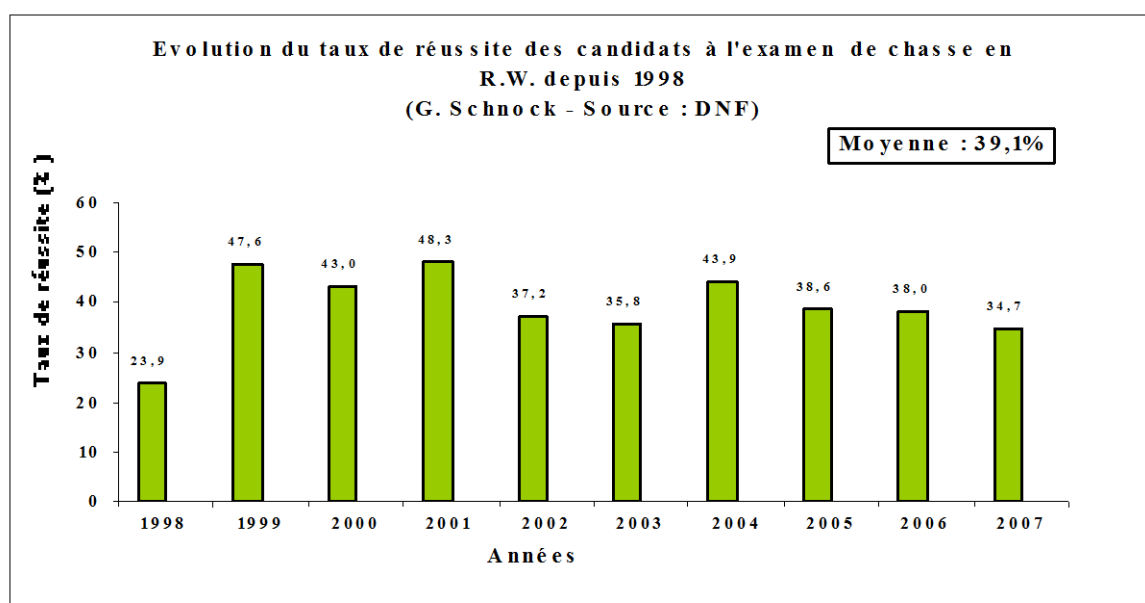
### Graphique VII

Evolution du taux de réussite des candidats à la seconde sous - épreuve pratique (Matière III) de l'examen de chasse depuis 1998 (Schnock - Source : DNF).



### Graphique VIII

Evolution du taux de réussite des candidats à l'examen de chasse (théorique + pratique) depuis 1998 (Schnock - Source : DNF).



**Organigramme des résultats de l'examen de chasse 2007 en Région wallonne**  
(Schnock – Source : DNF)

